

Immigration—Loi

Je voudrais citer des exemples des remarques que j'ai reçues:

Je vous écris pour vous dire que je suis mécontent de la façon dont le gouvernement canadien réagit face aux immigrants qui essaient d'entrer illégalement dans notre pays.

J'ai eu la chance de voyager de par le monde et il est navrant de voir des gens au regard désespéré, attendre à la porte de nos ambassades et de nos consulats pour essayer d'immigrer au Canada.

Ce qui me désole dans la situation actuelle, c'est que ces gens ne sont que des resquilleurs et des combinards... Ils prouvent à l'évidence le genre de citoyens qu'ils seront si on les autorise à rester; ils essaieront de contourner toutes les lois et les règlements de notre pays...

C'est l'opinion d'un grand nombre de Canadiens. Ceux qui essaient d'entrer dans notre pays illégalement ou grâce à des mensonges montrent ce que sera leur conduite à l'avenir.

Je vais citer une autre lettre qui est sûrement semblable aux lettres que nous avons tous reçues:

Qu'on renvoie les passagers chez eux, et qu'ils présentent alors leur demande par les voies légales. Aucune raison ne justifie qu'on les favorise par rapport à d'autres, qui ont fait leur demande d'immigration par les voies normales et qui attendent qu'on examine leur dossier.

Un autre correspondant écrit ceci:

A titre d'immigrant arrivé au Canada en 1969 après avoir fait l'objet d'une enquête, rempli des tas de formulaires, subi le processus de sélection, des retards et des rejets, et réussi enfin à être accepté au Canada après bien des mois, je veux savoir quelle politique régit maintenant l'entrée des gens au Canada.

... quiconque réussit à aborder nos rives la nuit, ou est laissé en rade dans nos eaux territoriales, ou mijote quelque autre plan lui permettant de contourner les voies normales d'entrée au pays se trouve bientôt logé et nourri; on lui donne de l'argent et il bénéficie d'autres formes de charité, il obtient les services d'un avocat et ainsi de suite, aux frais des contribuables, et on le laisse ensuite en liberté dans la société.

Et il conclut:

Si une personne peut prouver qu'elle est un véritable réfugié, alors oui, le Canada accueille volontiers ces cas désespérés, mais le demandeur doit prouver son état de réfugié sans l'ombre d'un doute. Sinon, ceux qui revendiquent le statut de «réfugiés» sans raison valable peuvent entrer au Canada illégalement, rester ici durant des mois, voire des années, pendant que l'enquête se poursuit, et tourner ainsi en dérision tout le système d'immigration.

Voilà le genre de propos que j'entends depuis trois semaines. C'est ce qui m'a amenée à dire qu'il faut remédier à la situation, et c'est pourquoi j'ai écrit le 17 juillet au vice-premier ministre (M. Mazankowski) pour réclamer le rappel de la Chambre. Je tiens à vous faire part du contenu de ma lettre, car j'y exprimais l'opinion dominante de mes électeurs et la façon dont je voulais faire valoir leur point de vue auprès du vice-premier ministre. Voici ce que j'ai écrit:

Après plusieurs jours de discussion avec bon nombre de mes électeurs au sujet de l'arrivée par mer au Canada, pendant la fin de semaine dernière, de 174 personnes réclamant le statut de réfugié, et après avoir moi-même longuement réfléchi à la question, je vous écris pour vous exhorter à rappeler le Parlement d'urgence pour examiner et adopter le projet de loi C-55 modifiant la Loi sur l'immigration.

J'estime que la question est à la fois importante et urgente et qu'elle exige l'intervention du gouvernement.

Les Canadiens de Capilano et de partout ailleurs dans le pays sont fort inquiets de cet état de chose. Ils sont furieux et déçus devant l'incapacité apparente du gouvernement de s'assurer rapidement si les nouveaux venus ont légitimement droit au statut de réfugié et, dans la négative, de les expulser du Canada.

Les modifications proposées dans le projet de loi C-55 nous fourniraient les instruments nécessaires pour examiner de manière plus efficace, mais aussi avec équité et justice, les demandes de statut de réfugié.

Les Canadiens sont généreux et veulent bien accepter leur juste part des réfugiés authentiques qui souhaitent s'établir dans notre pays; toutefois, ils ne sauraient accepter les personnes qui s'introduisent dans le pays par des moyens frauduleux, ou qui prétendent faussement réclamer le statut de réfugié, alors que d'autres doivent attendre leur tour et suivre les voies normales de l'immigration.

Nous devons favoriser la générosité des Canadiens, mais ne pas permettre qu'on en abuse. Si nous nous abstenons d'intervenir, nous risquons d'aggraver la frustration et le cynisme chez nos concitoyens.

En entreprenant de mettre rapidement en oeuvre les modifications législatives proposées, au lieu d'attendre jusqu'à l'automne, nous montrerons notre bonne foi en décourageant ceux qui chercheraient à rentrer dans le pays par des moyens illégaux.

Je vous sais gré de bien vouloir tenir compte de ma demande.

● (1340)

Je dois féliciter le gouvernement d'avoir accueilli favorablement cette requête, que d'autres députés de mon parti ont faite également, et d'avoir rappelé la Chambre pour régler cette situation. Nous examinerons le projet de loi C-55 qui propose les modalités de traitement des demandes, ainsi qu'une nouvelle mesure législative dont le pouvoir de dissuasion sera plus efficace en imposant des sanctions plus rigoureuses jusqu'à concurrence de un million de dollars et dix ans d'emprisonnement pour ceux qui cherchent à faire entrer illégalement des étrangers au Canada. On y prévoit le droit de saisir et vendre les voitures, les navires et les avions et probablement même un train qui pourraient être utilisés pour transporter ces personnes illégalement. On y prévoit également le droit de détenir ceux qui arrivent au Canada jusqu'à ce que leur identité ait été vérifiée. Quand un nouveau venu possède un lourd casier judiciaire, nous aurons le droit de l'expulser rapidement.

Ces mesures sont importantes étant donné la situation actuelle. Il ne s'agit pas d'une réalité rassurante sur le plan mondial, nous le reconnaissons tous. Des millions de personnes et de réfugiés veulent quitter certains pays. Toutefois, il y en a aussi beaucoup d'autres qui veulent venir s'établir dans un pays où leur vie sera meilleure et où ils pourront profiter de plus grands avantages économiques. Nous comprenons tous assurément les motifs qui inspirent ceux qui veulent venir s'installer au Canada. Toutefois, nous reconnaissons tous que bien que les procédures en matière d'immigration doivent être appliquées équitablement, les Canadiens doivent maîtriser leur politique d'immigration et leur propre destin.

Le projet de loi C-55 nous aidera à nous pourvoir des instruments nécessaires pour examiner rapidement les demandes et c'est, à mon avis, ce que veulent les Canadiens. Nous savons tous que le régime existant, mis au point il y a dix ans à une époque où de pareils bouleversements ne se produisaient pas à l'échelle mondiale, pose certains problèmes. Il nous faut maintenant une législation en accord avec la réalité que nous vivons aujourd'hui.

Ce qui est certain, c'est que les Canadiens à qui j'ai parlé, qui ne sont pas membres des carrières libérales ni avocats mais de simples Canadiens, veulent être sûrs que le système est équitable et rapide. Nous avons donc au projet de loi C-55 un nouveau système rationalisé. Lorsqu'une personne entre au pays et réclame le statut de réfugié, son cas peut être réglé en 72 heures par un membre de la Commission du statut des réfugiés et par un représentant du ministère de l'Immigration. Lorsqu'en certaines circonstances il sera manifeste que l'intéressé n'a pas droit au statut de réfugié, il sera expulsé du Canada.